

Appel à résumés

Conférence mondiale d'INTERPOL sur la biosûreté, 3-5 novembre 2026

Date limite de dépôt des contributions : 22 mai 2026

L'Unité Prévention du Bioterrorisme d'INTERPOL a le plaisir de vous inviter à soumettre un résumé en vue de la seconde Conférence mondiale d'INTERPOL sur la biosûreté qui se tiendra à Lyon (France) du 3 au 5 novembre 2026. Ce résumé présentera brièvement le sujet de l'intervention que vous souhaitez effectuer à cette occasion.

Pendant trois jours, la Conférence mondiale d'INTERPOL sur la biosûreté réunira des membres des services chargés de l'application de la loi et des services partenaires (santé, protection civile, douanes, organisations internationales et régionales, etc.), des experts de la biosûreté et des représentants du milieu universitaire venus de régions différentes et présentant des profils variés, l'objectif étant de discuter des menaces biologiques et de questions de biosûreté intéressant la communauté des services chargés de l'application de la loi.

Cette rencontre constituera un espace de discussion international pour :

- réunir des experts venus de régions différentes et présentant des profils variés afin d'échanger des idées sur les questions de biosûreté intéressant la communauté des services chargés de l'application de la loi ;
- continuer à encourager le dialogue entre les services chargés de l'application de la loi et d'autres secteurs tels que la santé ou les douanes, ainsi qu'avec les scientifiques, les responsables des politiques, le secteur privé et les organisations régionales ou internationales concernées en vue de renforcer la biosûreté ;
- étudier les menaces biologiques actuelles et à venir susceptibles d'entraîner l'intervention des services chargés de l'application de la loi ;
- partager les bonnes pratiques et les difficultés en matière de prévention, de préparation et de réponse concernant les incidents biologiques, dans le but de développer des solutions adaptées à la lutte contre la menace bioterroriste ;
- définir un ensemble de mesures pour donner suite aux recommandations formulées pendant la conférence, afin de soutenir l'action menée par les services chargés de l'application de la loi dans le but de renforcer la biosûreté au niveau mondial.

Les résumés ne doivent pas seulement se rattacher au thème de la séance choisie, mais aussi, dans la mesure du possible, aux objectifs définis spécifiquement pour cette séance. Le détail des séances et de leurs objectifs est donné aux pages 4 à 6 du présent document.

Dates importantes

Date limite de dépôt des contributions : 22 mai 2026 ; Notification de la sélection : 15 juin 2026

Nous vous invitons à envoyer votre résumé à l'adresse globalbioconference@interpol.int, en utilisant le formulaire ci-joint.

Critères d'évaluation

Les résumés seront évalués en fonction de leur pertinence quant aux séances et objectifs de la conférence. Les exposés devront de préférence s'inspirer d'enseignements tirés de l'expérience, de bonnes pratiques et d'études de cas.

Il incombe aux auteurs des résumés de les soumettre dans le respect des instructions et des délais définis. INTERPOL les informera de la sélection ou non de leur résumé en vue de la présentation d'un exposé. Les personnes dont le résumé aura été retenu devront veiller à obtenir les autorisations et habilitations nécessaires auprès de leur service avant la date limite de soumission des exposés définitifs. Les instructions relatives à la soumission des résumés sont présentées à la page suivante. Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse globalbioconference@interpol.int.

Remarque importante :

Veillez noter que **l'appel à résumés** ne constitue pas une invitation officielle à la Conférence mondiale sur la biosûreté. Les intervenants sélectionnés seront avisés de manière formelle et recevront une lettre d'invitation officielle confirmant leur participation à la conférence.

Un usage excessif de **l'intelligence artificielle** pour la rédaction du résumé, qui pourrait mettre en péril l'originalité de la réflexion ou en doute l'expertise de l'auteur, peut être considéré comme un manque d'intégrité professionnelle et conduire à la disqualification.

Instructions relatives à la soumission des résumés

- Les résumés doivent être rédigés sous forme électronique (saisi sur un équipement numérique) au moyen du formulaire PDF ci-joint et envoyés par courriel à l'adresse globalbioconference@interpol.int avant le **22 mai 2026**.
- Les résumés doivent être rédigés dans l'une des quatre langues de travail d'INTERPOL : anglais, arabe, espagnol ou français.
- Le résumé ne doit pas dépasser 200 mots.
- La durée de l'exposé ne devra pas dépasser 20 minutes.
- Le nom complet ainsi que le service ou l'organisation de l'auteur doivent être indiqués, avec le nom de famille en majuscules et en gras.
- Les textes manuscrits, images, figures, graphiques, notes de bas de page, références, équations ou tableaux ne sont pas acceptés.
- Le formulaire de soumission de résumé comprend une biographie de l'intervenant (ne dépassant pas 100 mots) dans l'une des quatre langues de travail d'INTERPOL (anglais, arabe, espagnol ou français).
- En raison du nombre limité de créneaux de présentation, tous les résumés ne pourront pas être retenus en vue d'un exposé ; les résultats du processus de sélection seront communiqués au plus tard le **15 juin 2026**.
- Les intervenants devront s'inscrire pour participer à la conférence d'ici au **4 septembre 2026**.
- Les personnes dont le résumé aura été retenu devront soumettre les diapositives de leur exposé définitif aux organisateurs de la conférence dans l'une des quatre langues de travail d'INTERPOL (anglais, arabe, espagnol ou français), au plus tard le **14 août 2026**.

Thèmes et objectifs des séances pour la soumission des résumés

Chaque résumé soumis devra se rattacher à l'une des séances ci-dessous et porter sur l'un ou plusieurs des objectifs correspondants. Veuillez soumettre plusieurs résumés si vous souhaitez présenter des exposés sur plusieurs thèmes.

Thème de la séance	Objectifs
L'état de la menace biologique à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none">• Cartographier l'évolution de la menace que représentent les acteurs non étatiques cherchant à se procurer des agents et des toxines biologiques, à en produire ou à les utiliser comme armes.• Analyser les méthodes opérationnelles, les capacités techniques et les ressources actuelles des acteurs non étatiques en lien avec des menaces biologiques, notamment leurs méthodes d'accès aux technologies et aux connaissances issues de sources publiques.• Mettre en évidence les dynamiques de l'évolution des menaces liées aux acteurs non étatiques aux fins de préparation aux enquêtes et de stratégies de prévention, notamment en ce qui concerne la propagande et le recrutement.
Indicateurs et alertes précoces concernant les menaces biologiques	<ul style="list-style-type: none">• Mieux faire connaître les indicateurs permettant de prévenir les incidents en matière de biosûreté et d'y réagir rapidement.• Présenter des cadres intégrés qui conjuguent les renseignements provenant du secteur de la santé, des douanes, des laboratoires et des services de lutte contre la cybercriminalité, ainsi que les renseignements humains, dans le but de renforcer les systèmes de détection et d'alerte précoce.• Échanger au sujet d'outils et de plateformes d'agrégation et d'analyse des données en temps réel favorisant des réponses proactives et fondées sur le renseignement en matière de biosûreté.
Coordination des services de santé et de ceux chargés de l'application de la loi face à un incident biologique	<ul style="list-style-type: none">• Étudier les processus de prise de décision interservices, les fonctions et les mécanismes de coordination entre, notamment, les services de santé et ceux chargés de l'application de la loi en cas de présomption d'incident biologique, y compris dans les cas susceptibles de nécessiter le déclenchement de protocoles d'enquête.• Dans des scénarios fondés sur des affaires réelles, mettre l'accent sur des modèles opérationnels et des structures de commandement conjointes ayant permis d'apporter des réponses coordonnées sur le terrain.

Thème de la séance	Objectifs
	<ul style="list-style-type: none"> • Se pencher sur les lacunes actuelles de la coordination interservices en matière de gestion des incidents biologiques requérant une approche « Une seule santé », ainsi que sur les solutions correspondantes.
<p style="text-align: center;">Examen criminalistique des éléments de preuve contaminés par des agents biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les procédures en vigueur relatives à la préservation et à l'examen criminalistique en toute sécurité d'éléments de preuve contaminés par des agents biologiques. • Présenter des techniques criminalistiques innovantes pour l'identification des agents biologiques ou des toxines utilisés à des fins d'incidents intentionnels, ainsi que pour l'attribution des responsabilités et la recherche des origines de ces agents. • Débattre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités donnant aux services criminalistiques les moyens de travailler en toute sécurité et avec efficacité dans des environnements contaminés par des matières biologiques.
<p style="text-align: center;">La biosûreté aux frontières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à des systèmes de contrôle intégré des frontières qui conjuguent les fonctions des douanes, des services vétérinaires, de services de santé publique et des services chargés de l'application de la loi, aux fins de la détection des flux illicites d'agents biologiques. • Attirer l'attention sur les pratiques et les outils transfrontaliers efficaces ciblant les expéditions et les voyageurs associés à un risque élevé. • Examiner les défis et les bonnes pratiques concernant l'identification des marchandises à double usage liées aux armes biologiques par le personnel de première ligne aux frontières.
<p style="text-align: center;">Science, technologie et innovation : nouveaux défis et risques pour la biosûreté représentés par le double usage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les technologies et matériels à double usage associés à un risque élevé (par exemple, l'édition génomique, la biologie de synthèse et la conception de protéines pilotée par l'IA) et déterminer l'utilisation pouvant en être faite pour fabriquer des armes. • Analyser la façon dont les plateformes numériques, les marchés de commerce électronique et la recherche-développement décentralisée réduisent les obstacles à la création de menaces biologiques et compliquent la surveillance. • Proposer des stratégies proactives de réduction des risques, fondées notamment sur des cadres d'innovation responsable et des modèles de collaboration avec des parties prenantes comme les communautés scientifique et industrielle.

Thème de la séance	Objectifs
Science, technologie et innovation : possibilités pour les services chargés de l'application de la loi	<ul style="list-style-type: none">• Montrer comment les nouvelles technologies, telles que le séquençage par dispositif portable, les diagnostics optimisés par l'IA et les biocapteurs rapides, transforment la détection sur le terrain et la connaissance des situations.• Présenter des études de cas sur des enquêtes assistées par les technologies montrant une amélioration de la détection, de l'attribution des responsabilités, du recueil des éléments de preuve ou de la rapidité de la réponse dans le cadre d'incidents biologiques.• Étudier les possibilités, pour les services chargés de l'application de la loi, d'accéder à des solutions élaborées par la communauté universitaire ou le secteur privé, de les adapter et de les mettre en œuvre.
Avancer sur les aspects juridiques, politiques et liés au partage d'informations favorisant la biosûreté	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les cadres juridiques et politiques qui facilitent la coopération intersectorielle et internationale relative à la prévention des incidents biologiques et aux enquêtes en la matière.• Renforcer et aligner les stratégies nationales et régionales de biosûreté afin de faire appliquer les normes mondiales en la matière, d'améliorer la préparation et de garantir la coordination de la prévention, de la détection et des réponses.• Recenser les difficultés concrètes et les bonnes pratiques en matière de partage d'informations, d'échange d'éléments de preuve ou d'assistance réciproque dans le contexte de la biosûreté.
